

Plaidoyer en faveur de l'éco-conditionnalité de l'obtention du chèque éco-énergie

Mis à jour le 07/10/2020 par le Club régional de l'éco-construction
dans le cadre du Comité Régional de l'Économie Circulaire



À destination de la Région Normandie :



RÉGION
NORMANDIE

Rédigé par :



Association Régionale pour la Promotion de l'Éco-construction en Normandie
Siège social : Maison Des Solidarités – 51 quai de juillet – 14000 Caen – Siret : 49171143800029 – APE : 913E
02 31 34 57 24 – contact@arpe-normandie.com – www.arpenormandie.org

Introduction

40 millions de tonnes de déchets et 40% des émissions totales de CO² mondiales, c'est ce que produit l'industrie du bâtiment tous les ans¹. Avec l'industrie du pétrole et du textile, elle fait partie des activités les plus polluantes au monde. Agir à l'échelle des territoires, favoriser les initiatives locales et durables ne serait-ce pas cela, la réponse efficace à cet enjeu environnemental ?

La crise sanitaire récente a bouleversé notre quotidien, et a permis à tous de se rendre compte de la fragilité de notre société et de nos modes de vie. Or des outils existent et peuvent être mis en place afin de valoriser les réponses locales à cette crise. Outre les nombreuses inquiétudes et remises en question que cette situation a pu attiser pour chacun d'entre-nous, elle a aussi – et surtout – été l'occasion de pouvoir enfin enclencher une forme de changement, un vrai ! Nous avons tous pu le constater : des citoyens, des associations, des collectivités, des régions ont apporté des réponses concrètes, locales et efficaces pour palier à cette crise, que ce soit en termes d'offre alimentaire, de fabrication d'équipements médicaux ou encore de mise en place de services à la personne. Ces initiatives solidaires ont été nombreuses et impactantes dans le quotidien de nombreux français. Aujourd'hui, tout l'enjeu repose sur l'importance de préserver cet élan et de tirer une leçon des erreurs du passé. Il faut donner à ces initiatives l'occasion et les moyens de rester dans notre quotidien de manière durable.

Le Club régional de l'éco-construction, financé par le service économie circulaire de la Région, s'est réuni du 30 juin au 2 juillet 2020 afin d'aborder la question de l'écoconstruction sous trois groupes de travail : développement de la formation, développement d'un argumentaire et de données techniques, développement de filières. Réuni autour de ces axes, le Club a rassemblé pas moins d'une trentaine d'acteurs institutionnels de la Région Normandie, tous engagés dans le développement d'une économie sociale et solidaire de la rénovation et de la construction. Nous vous présentons une synthèse de leurs contributions.

I/ Vers une formation certifiante à l'usage des matériaux locaux

Le CREC a la volonté de former la future génération de professionnels de l'écoconstruction autour des thématiques qui lui sont fortes :

- Conception de la rénovation et de la construction hors système industrialisé,
- Préservation du patrimoine local,
- Rénovation thermique performante,
- Usage d'éco-de matériaux locaux, de matériaux de réemploi,
- Animation de chantiers participatifs.

Ces formations découpées par modules de compétences répondent aux problématiques citoyennes et environnementales et favorisent la résilience des bâtiments et des métiers du bâtiment.



Les stagiaires devront avoir accès à une formation longue, équivalente aux [formations OPEC](#) ou [OPREP](#), les préparant à devenir des ouvriers employables ou les encourageant à se lancer à leur compte.

Le Club régional de l'écoconstruction cherchera à valoriser et à accompagner les démarches locales de création de formation d'écorénovation et sollicite auprès de la Région, de la Direccte et de tous les partenaires un accompagnement.

II/ Une prime d'éco-conditionnalité

Afin d'améliorer davantage la transition énergétique du bâti normand, nous demandons de renforcer le dispositif régional du chèque éco-énergie, en favorisant l'utilisation d'éco-matériaux locaux.

Le Club régional de l'éco-construction s'est accordé pour proposer la mise en place d'une éco-conditionnalité de cette aide, ou un dispositif favorisant les éco-matériaux pour ne pas pénaliser les plus démunis. Cette éco-conditionnalité permettrait de soutenir économiquement les filières locales de production de matériaux biosourcés en les valorisant et d'inciter les professionnels à se former à ce type de techniques de rénovation et de construction. À l'image du label « bâtiment biosourcé » de 2012, l'objectif serait de valoriser les performances environnementales des bâtiments, à l'exception que cette éco-conditionnalité insisterait sur la dimension locale du biosourcé, afin d'être en parfaite adéquation avec les ambitions et valeurs du CREC, mais surtout afin de favoriser la résilience de l'activité économique du bâtiment. L'utilisation d'éco-matériaux normands repose sur plusieurs principes fondamentaux :

- La localité, et donc le développement d'une économie circulaire : l'un des points forts de cette démarche serait de pouvoir favoriser de manière très concrète la production d'éco-matériaux sur le territoire normand et leur utilisation par les habitants de la Région. La proximité entre les producteurs et les utilisateurs pourrait, de ce fait, favoriser une compétitivité des prix, induite par la baisse des coûts de transport. Cette dynamique de circuits courts serait d'autant plus intéressante qu'elle favoriserait l'emploi local et le lien social, induits par la mise en place de chantiers participatifs pour certains projets.
- Permettre l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et limiter l'émission de polluants : du point de vue sanitaire, les éco-matériaux permettent d'améliorer la qualité de l'air des bâtiments car ils dégagent moins de COV² et améliorent la perspiration du bâtiment, améliorant ainsi le confort intérieur et diminuant le risque de dégradation de la qualité de l'air. De plus, les chantiers eux-mêmes sont moins polluants car les éco-matériaux locaux ne produisent presque pas de déchets tant en production, industrialisation, conditionnement qu'en fin de vie. À l'heure où la question du réemploi est grandissante, une bonne action serait de limiter leur production.
- L'éco-conditionnalité du chèque éco-énergie serait en cohérence avec la RE2020 qui reconnaît la part des matériaux dans le bilan carbone du cycle de vie. L'amélioration de celui-ci est obtenue notamment en réduisant les transports par l'utilisation de matériaux locaux et en développant des infrastructures et filières de réutilisation locales, y compris pour les matériaux bio-sourcés.



De plus en tant que tête de réseau, l'ARPE Normandie constate une augmentation forte des sollicitations concernant l'usage des éco-matériaux locaux, *"l'utilisation de matériaux biosourcés locaux croît de 15% par an en France"*³ et la prise de conscience est globale, elle vient à la fois des bailleurs sociaux, des promoteurs, des particuliers et des collectivités.

Cependant, augmenter la distribution et l'usage d'éco-matériaux ne peut se faire sans accompagner le développement des filières locales.

III/ Le développement des filières locales

Si nous favorisons l'usage des éco-matériaux, nous devons permettre leur disponibilité sur le territoire, en augmentant leur capacité de production. Aujourd'hui en Normandie plusieurs exemples d'initiatives déjà en place sont reconnues, mais demeurent trop à petite échelle et fragiles : Enerterre, Accortpaille Normandie, Ecopertica, Agrochanvre, La chaîne du liège, etc. Il reste également un important gisement possible d'éco-matériaux de réemploi : récupération de textiles usagés dans les ressourceries, de plâtre, de matériaux géosourcés, etc...

Cette démarche serait d'autant plus pertinente, qu'une enquête datant de juin 2020⁴ vient de mettre en lumière le fait que 83% des français interrogés *"estiment qu'il est légitime que les pouvoirs publics soutiennent [le] développement"* des filières d'éco-matériaux. Toujours selon les chiffres de la filière Chimie du végétal, *"la bioproduction de ces matériaux représentent plus de 160 000 emplois en France et connaît une croissance de 5% par an"*.

Tout semble donc indiquer que soutenir les filières permettrait, à la fois de soutenir l'économie de ce marché, mais aussi de soutenir les démarches en faveur de la transition écologique.

Conclusion

Nos propositions - de favoriser l'utilisation des éco-matériaux dans le cadre du chèque éco-énergie et d'augmenter le soutien aux filières locales - sont également réclamées par le Comité de liaison des matériaux biosourcés⁵. Dans leur argumentaire, les membres du Comité appellent les collectivités territoriales à :

- *"Systématiser l'éco-conditionnalité des aides publiques" venant de l'État et de la Région,*
- *"Soutenir l'installation d'unités de production et de transformation à l'échelle régionale afin de développer des filières locales de matériaux et d'encourager la demande".*
- *"Identifier puis cartographier les ressources territoriales en matériaux et le réseau des professionnels".* Une action de cartographie est déjà en place par l'ARPE et soutenue par la Région Normandie et l'ADEME.

Aussi nous vous proposons un moment d'échange entre membres du CREC, les collectivités et la Région lors de la plénière de décembre où seront présentés les travaux des 3 groupes.

Veillez agréer, au nom de l'ARPE Normandie et de l'ensemble des membres du Club régional de l'éco-construction, nos respectueuses salutations.



Sources :

1. *Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), créé en 1988 et ouvert aux membres de l'ONU*
2. *Composé Organique Volatil*
3. *Label produit biosourcé à la veille de la RE2020, Juin 2019*
4. *Etude réalisée par l'IFOP pour l'Association Chimie du Végétal auprès de 1 006 personnes représentatives de la population française*
5. *Comité de liaison : ordre des architectes d'Île-de-France, Chambre d'agriculture d'Île-de-France, Francilbois, UICB, AICB, Construire en Chanvre Île-de-France et Interchanvre, Collectif'IF Paille, RFCP, DRIAAD, DRIEA, Ademe, Région Île-de-France et Ekopolis.*

